

[PANEL 1]

METHYL BROMIDE 100 TECHNICAL

Fumigant au
bromure de méthyle

USAGE RESTREINT

UTILISER POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE
RECONDITIONNEMENT.

FONGICIDE, HERBICIDE, NEMATICIDE

LIRE TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT TOUTE UTILISATION

GARANTIE : Bromure de méthyle 100 %

NO D'HOMOLOGATION 19028 *Loi Sur Les Produits Antiparasitaires*

DANGER

POISON

Forme un gaz inodore
NE PAS RESPIRER LES VAPEURS

CONTENU NET _____ kg

Fabriqué pour:
ICL-IP America Inc.
95 Maccorkle Ave. SW
South Charleston WV 25303-1411
États-Unis
Tel: (304) 720-3950
Fax: (304) 746-3101
Regulatory Agent in Canada :
John MacIsaac
MacIsaac & Associates
440 Gloucester Street, Suite 2111
Ottawa, Ontario, CANADA K1R 7T8
Tel: 613-236-2250
Fax: 613-236-5739
Email: MacIsaac-Associates@bell.net
EN CAS D'URGENCE CONTACTER:
AB41-Rev5 FR 12-2005

CHEMTREC +1(800) 424-9300

[PANEL 2]

MODE D'EMPLOI

Utiliser exclusivement dans la fabrication de pesticides homologués en vertu de la *Loi Sur Les Produits Antiparasitaires*.

AVIS À L'UTILISATEUR — Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DES RESTRICTIONS — Ce produit doit être entreposé dans un endroit sûr, à l'écart des habitations et des humains, des lieux de travail normaux et des bâtiments pour animaux pour prévenir toute exposition involontaire.

USAGE RESTREINT — Pour la fumigation générale d'espace, d'espace clos et sous bâches.

Toute personne travaillant avec ce produit (fumigant au bromure de méthyle) doit être qualifiée ou posséder une certification sur l'utilisation du bromure de méthyle.

Le bromure de méthyle est néfaste pour la couche d'ozone et est maintenant contrôlé par le Protocole de Montréal. On doit s'efforcer d'éviter les émissions et, lorsque cela est possible, le produit doit être récupéré et recyclé.

Ce produit est toxique pour la faune et les poissons. Éviter tout déversement dans les cours d'eau.

PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES
D'Y AVOIR ACCÈS**

Liquide et vapeurs toxiques sous pression. L'inhalation du produit peut être fatale et causer des lésions respiratoires à retardement. Liquide et vapeurs pouvant causer des brûlures qui peuvent mettre un certain temps à se manifester.

Peut être fatal si inhalé ou avalé. Cause des brûlures. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Porter un masque complet, avec une cartouche de filtration noire, et approuvé NIOSH/MSHA contre les vapeurs organiques. Ne pas travailler seul. Utiliser une lampe haloïde pour s'assurer de l'efficacité de l'aération dans le lieu de travail. Ne pas porter de gants pour l'application. Porter des vêtements appropriés à la tâche – exclure les gants et les bottes de caoutchouc. Ne pas réutiliser les vêtements avant de les laver soigneusement et de les aérer pendant plusieurs jours. Ne pas utiliser de contenants à base d'aluminium, de magnésium ou d'alliages qui en contiennent.

PREMIERS SOINS — Dans tous les cas de surexposition, obtenir IMMÉDIATEMENT de l'aide médicale. Transporter la personne chez un médecin ou à un centre hospitalier.

[PANEL 2 - Continued]

EN CAS D'INHALATION — Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS — Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX — Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION — Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

[PANEL 3]

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Les premiers symptômes d'une exposition excessive sont les suivants : étourdissements, maux de tête, nausées et vomissements, faiblesse et collapsus. Un oedème pulmonaire peut apparaître entre 2 et 48 heures après l'exposition et peut être accompagné d'arythmies cardiaques. Ces effets sont la cause habituelle du décès. Une surexposition répétée peut provoquer des troubles de la vision, une démarche chancelante et un déséquilibre mental, avec récupération probable après une période sans exposition. Les niveaux de bromure dans le sang peuvent suggérer l'intoxication, mais pas le degré d'exposition. Le traitement est symptomatique.

Les nausées et les vomissements sont les symptômes les plus angoissants et nécessitent l'administration d'un antiémétique telle la Promazine ou la Chlorpromazine. Pour assurer une bonne respiration, garder la victime en position semi-allongée, dégager les voies respiratoires et, au besoin, pratiquer une trachéotomie. En cas d'arrêt respiratoire, administrer de l'oxygène. Pratiquer la respiration artificielle au besoin. Les effets sur le système nerveux central sont très difficiles à maîtriser. L'hyperexcitabilité et les convulsions peuvent exiger l'utilisation parentérale de barbituriques tel le Pentotal. Il faut se prémunir contre la dépression respiratoire. Le collapsus vasculaire peut être contrecarré à l'aide de solutions intraveineuses et l'administration de bitartrate de lévartérol. Les brûlures qui surviennent par contact avec le produit liquide devraient, après décontamination, être traitées comme toute brûlure thermique.

ENTREPOSAGE — Entreposer verticalement dans un endroit frais, sec et bien ventilé – loin des endroits habités. Il est conseillé de choisir un site d'entreposage qui est isolé d'endroits où sont entreposés des aliments, des produits alimentaires, des drogues, des graines ou d'autres produits destinés à la consommation humaine ou animale. N'enlever le capuchon de sécurité que tout juste avant l'utilisation. S'assurer que les contenants sont toujours bien fermés

EN CAS DE DÉVERSEMENTS ET DE FUITES : Ne laisser pénétrer dans la zone de déversement que des personnes qualifiées et qui sont munies de l'équipement de protection approprié, comprenant un appareil respiratoire autonome/à adduction d'air. Procéder à l'inspection des valves et des capuchons de protection pour détecter toute fuite – fermer à fond au besoin. Si la fuite ne peut être contrôlée, contacter le fabricant pour obtenir des directives sur la marche à suivre.

ÉLIMINATION : *Pour les bouteilles vides*, fermer la valve à la main en tournant dans le sens horaire (vers la droite). Débrancher les raccords et visser le bouchon de sécurité sur la sortie de valve et remettre en place le capuchon de protection. Suivre la consigne affichée sur l'étiquette POISON/d'expédition apposée sur la bouteille. *Pour les bouteilles partiellement pleines*, contacter le fabricant pour obtenir des instructions de retour.

Le déversement à ciel ouvert de ce produit est interdit. Ne pas déverser ce produit, ou disposer de contenants de ce produit, dans les cours d'eau ou dans les systèmes d'égouts municipaux.

[PANEL 3 - Continued]

Les préparateurs canadiens de ce produit doivent éliminer les contenants conformément aux règlements municipaux et provinciaux. Pour obtenir plus de détails sur le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme provincial de réglementation ou avec le fabricant.

NOTE — Le vendeur garantit que le produit est conforme aux spécifications décrites sur l'étiquette. Le vendeur ne donne aucune autre garantie et ne reconnaît aucune autre garantie implicite ou explicite. La garantie du vendeur se limite à la valeur du produit acheté auprès du vendeur. Le vendeur n'est pas responsable d'une mauvaise utilisation ou d'une utilisation dangereuse de ce produit.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.